Demande de logement

Sous réserve de justifier d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour régulier sur le territoire français, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Faire une demande en ligne ou retirer une demande de logement CERFA sur le site officiel du Gouvernement : https://www.demande-logement-social.gouv.fr ou le déposer votre dossier en Mairie.
- Afin de déposer votre dossier de logement social, prendre rendez-vous au 01 30 69 16 50 ou au guichet du service Logement situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville.

De sorte à ce que le service puisse étudier au mieux votre demande, il vous sera demandé de constituer un dossier complet avec l'ensemble des documents à joindre.

Les étapes de votre demande

- L'inscription de votre demande au fichier des demandeurs de logement est la première étape. Une attestation d'enregistrement mentionnant votre numéro unique départemental (NUD) vous sera délivrée.

Liste des pièces à fournir pour constituer votre dossier

- Votre dossier est valable un an, à renouveler chaque année. Prévenir le service logement de tout changement important de situation (naissance, séparation, emploi, adresse, coordonnées téléphoniques, etc...) ou effectuer les modifications en ligne sur le site officiel du Gouvernement.
- La direction du logement proposera votre candidature sur un logement de son contingent et c'est la Commision d'attribution de logement du bailleur qui décidera de vous attribuer le logement.

L'accompagnement et le maintien dans le logement

Si vous rencontrez des difficultés d'impayés de loyers, le service logement et prévention des impayés de la ville peut vous offrir un accompagnement budgétaire ou vous accompagner vers d'autres services sociaux, afin d'éviter des mesures d'assignation en justice et d'expulsion locative.

N'attendez pas, prenez rendez-vous en Mairie.

Infos pratiques

- 9 bailleurs sociaux :

  - VALOPHIS SAREPA

- RESIDENCE YVELINES ESSONNE

- ICF LA SABLIERE

- I3F

- ANTIN RESIDENCES

- LOGIREP

- TOIT ET JOIE

- SOFILOGIS

- SEQENS

- La durée moyenne d'attente sur la Ville est de plus de **33 mois toute typologie confondue.**
- La ville est réservataire d'un contingent pour lequel le service propose des candidats. **Les logements n'appartiennent pas à la Ville** et d'autres réservataires (SQY, Etat, Action Logement) peuvent également proposer des candidats.
- Vous pouvez aussi déposer une demande en ligne pour intégrer les résidences sociales ADOMA.
- Le service traite les dossiers complets mentionnant « **Trappes** » en choix de commune.
- Veiller à bien réfléchir sur la typologie (nombre de pièces) du logement demandé qui doit correspondre à votre situation familiale.
- Bien renseigner les motifs de votre demande et les justifier.

- Si vous êtes jeune de moins de 30 ans (étudiant, jeune professionnel, apprenti) vous pouvez consulter le site du Comité local pour le logement autonome des jeunes de Saint-Quentin-en-Yvelines. (CLLAJ).
- Si vous n'êtes pas habitant de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines mais que vous y travaillez, vous pouvez également solliciter le service habitat de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Si vous êtes fonctionnaire d'Etat, prenez attache avec votre correspondant ministériel pour votre inscription sur BALAE.
- Si vous en bénéficiez, pensez à déposer un dossier auprès de votre employeur pour bénéficier des services d'action logement (ex 1% patronal).

Document(s)

Liste des documents à fournir pour une demande le logement

Liens utiles

site officiel du Gouvernement
formulaire Cerfa
Valophis Sarepa
Résidence Yvelines Essonne
ICF La Sablière
I3F
Antin Résidences
Toit et Joie
Sofilogis
Demande en ligne de résidence sociale ADOMA
site du CLLAJ
service habitat de Saint-Quentin-en-Yvelines
BALAE
Action Logement
Demande de logement ADOMA